Approbation de la Stratégie de l'Arbre du département du Val-de-Marne

Intervention de Sokona NIAKHATÉ
Groupe Val-de-Marne en commun – PCF et citoyen·nes

Monsieur le Président,
Chèr·es collègues,

Mon intervention portera sur l'approbation de la Stratégie de l'Arbre du Département du Val-de-Marne. **Sur le principe, nous ne pouvons que partager les objectifs affichés dans ce rapport**. Nous savons toutes et tous l'importance des arbres dans nos politiques publiques : pour lutter contre les îlots de chaleur, préserver la biodiversité, favoriser l'infiltration des eaux de pluie et, tout simplement, améliorer le cadre de vie des Val-de-Marnais·es.

Ces sujets se sont toujours inscrits parmi les priorités de notre Département et, comme je l'ai rappelé lors de la commission qui s'est tenue la semaine dernière, face aux vagues de chaleur, de cet été qui ont éprouvé toute la population, **il est également nécessaire de travailler à des actions concertées pour développer des ilots de fraicheur au sein des habitations, des grands ensembles et des collèges pour abaisser les températures**. Mais maintenant qu'on a dit tout ça et qu'on pose le regard sur ce rapport, il nous vient une première question : **qu'est-ce que cette nouvelle stratégie apporte concrètement ?**

Depuis plusieurs années, **notre collectivité adopte inlassablement des plans et des stratégies qui concernent directement ou indirectement l'arbre et le cadre de vie en Val-de-Marne** : le plan des 50 000 arbres, la Stratégie Climat, la Stratégie Nature… **Notre groupe a voté ces différents dispositifs, mais nous disposons finalement de peu de retours permettant d'en mesurer précisément les effets**.

Vous annoncez avoir planté 36 000 arbres dans le cadre de votre plan 50 000 arbres. C'est très bien. Mais au-delà de cette annonce, ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est de savoir **ce que cette nouvelle stratégie va changer dans la gestion quotidienne de notre patrimoine arboré**.

Sans éléments plus précis, nous pourrions malheureusement avoir le sentiment d'une nouvelle stratégie venant s'ajouter aux précédentes, avec le risque d'une accumulation de documents davantage que d'une véritable évolution de l'action publique. **On pourrait même croire à une tentative de *greenwashing* ou de communication politicienne sur l'écologie, et je ne peux pas croire que ce soit votre objectif.**

Notre deuxième interrogation concerne justement la manière dont nous évaluons la réussite de cette politique. **Nous pensons qu'il faut dépasser la seule logique du nombre d'arbres plantés. Car, si planter des arbres est indispensable, encore faut-il que les arbres puissent grandir et s'inscrire durablement dans les communes val-de-marnaises.**

Aussi, **nous souhaiterions savoir combien des arbres plantés ces dernières années sont encore en vie aujourd'hui et combien ont dû être remplacés ?** Ce sont des questions que je vous avais déjà posées en Commission permanente, le 11 décembre 2023 pour être exact. Elles restent aujourd'hui pleinement d'actualité.

Vous l'aurez compris, **notre groupe souhaite donc que cette nouvelle stratégie permette un véritable suivi de la pérennité des plantations, et pas uniquement de leur nombre**.

Le rapport indique également que le **Département souhaite intervenir prioritairement dans les secteurs aujourd'hui carencés en arbres** ; ou plutôt les « zones identifiées comme "points noirs environnementaux" »[1], comme c'est écrit dans le rapport.

C'est un objectif que nous ne pouvons que partager. Mais là encore, nous avons besoin d'éléments concrets : **quels sont précisément ces secteurs définis ? Quels critères permettent de les identifier ? La stratégie fixe-t-elle des objectifs chiffrés et territorialisés permettant, à terme, de mesurer les progrès réalisés ?**

Nous souhaiterions également savoir **quelles communes sont aujourd'hui les moins bien dotées en investissements départementaux en matière d'arbre et quelles communes n'ont, à ce jour, bénéficié d'aucun investissement départemental dans ce domaine.**

Enfin, un point du rapport nous interroge tout particulièrement : **le recours à l'intelligence artificielle pour actualiser l'inventaire des arbres situés le long des routes départementales.**

Nous ne sommes pas opposés, par principe, à l'utilisation de nouveaux outils technologiques. Mais **lorsqu'il s'agit de notre patrimoine arboré, nous avons besoin de savoir précisément ce que ces outils vont faire, avec quelles données et surtout avec quelles garanties de résultat.**

Ces questions sont d'autant plus légitimes que **le Val-de-Marne peut compter sur des agent·es disposant d'une véritable expertise dans ce domaine.**

[1] P.9 dans la section *Feuille de route santé 2024-2028*.

Nous souhaiterions donc savoir **quelle technologie sera utilisée, à partir de quelles données elle fonctionnera et quelle sera sa marge d'erreur. Qui contrôlera les résultats produits par l'intelligence artificielle ? S'agira-t-il d'un prestataire externe à la collectivité ou bien s'agira-t-il de nos propres agent·es ? Et surtout, quelles décisions pourront être prises à partir de ces données ?**

Car **un arbre ne peut pas être réduit à une donnée dans un inventaire ou à une image analysée par un algorithme**. Son état dépend aussi de son environnement, de son sol, des contraintes auxquelles il est soumis, de son historique et de son évolution dans le temps. **Notre groupe tient donc à rappeler un principe simple : l'intelligence artificielle doit rester un outil au service de l'expertise de nos agent·es et des professionnel·les, et ne doit en aucun cas devenir un substitut à cette expertise.**

Enfin, **puisque le recours à cette technologie est présenté comme un moyen d'améliorer l'efficacité de notre gestion, nous souhaiterions connaître son coût, les gains de temps attendus et les éventuelles économies qui en découleraient.** Je ne rappellerais pas la situation particulièrement difficile que connaissent bon nombre d'agent·es depuis plusieurs années. Mais précisément dans ce contexte, **il nous semble important d'avoir une réponse transparente sur les conséquences concrètes de ce dispositif pour les services concernés.**

Nous partageons l'objectif d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre. **Mais cette ambition doit désormais se traduire par des objectifs précis, un suivi transparent, une véritable égalité entre les territoires et des moyens à la hauteur des enjeux**.

Sans cette volonté politique, cette nouvelle stratégie sera condamnée à n'être qu'un document d'apparat supplémentaire au lieu d'être un véritable outil de transformation de notre politique départementale de l'arbre.

Je vous remercie.

Seul le prononcé fait foi